

<b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b> ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ <b>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</b> ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○  <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b> ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○  <b>SEANCE DU 26 JANVIER 2023</b>
<b>Nombre de Conseillers en exercice : 71</b> <b>Présents à la séance : 45</b> <b>Ont participé au vote : 55</b> <b>Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 1</b> <b>Date de la convocation : 18 JANVIER 2023</b>	L'an deux mille <b>VINGT TROIS</b> et le <b>VINGT SIX JANVIER</b> , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de <b>Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</b>
<b>Objet :</b>  <b>Centrale photovoltaïque à Olette CONSTITUTION DE SERVITUDE CCCC – M. GANCARZ</b>	<b>ASSISTAIENT A LA SEANCE :</b> Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Daniel ASPE, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Jean-Luc BLAISE, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, André JOSSE, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Bruno GUERIN.  <b>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :</b> Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT  <b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</b> Johanna MESSAGER a donné procuration à Aude VIVES, Stéphane GILMANT a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES, Anne-Marie CANAL a donné procuration à Daniel ASPE, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Jean-Louis SALIES, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Etienne TURRA, David MONTAGNE a donné procuration à Nathalie CORNET, Françoise ELLIOTT a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Jean MAURY a donné procuration à Josette PUJOL, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Henri GUITART.  <b>ABSENTS EXCUSES :</b> Sébastien NENS, Patrice ARRO, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Thierry BEGUE, André ARGILES, Guy PEIX, Jean CASTEX, Claire LAMY, Christelle LAPASSET, Jean-Marie MAYDAT, Alain ESTELA, Serge BOYER, Raphaël VIGIER, Robert JASSEREAU.
<b>N° d'Ordre : 19-23</b>	
<b>Secrétaire de Séance : Bernard LAMBERT</b>	

**Le Président,**

**PROPOSE** au Conseil, concomitamment au bail avec la société **KER PARK 4**, de constituer une servitude de passage. Cette servitude, en bleu sur le plan ci- dessous, permet à Mr Jean Claude Gancarz d'accéder à ses parcelles, qui sont enclavées dans les parcelles de la Communauté de Communes prises à bail, et ce à titre de servitude réelle et perpétuelle, en tout temps et heure et avec tout véhicule.



Le fonds servant est constitué de la parcelle B 1401 appartenant à la Communauté de Communes

Le fonds dominant est constitué des parcelles suivantes appartenant à Mr Jean Claude GANCARZ :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	386	LA BASTIDA	00 ha 14 a 60 ca
B	387	LA BASTIDA	00 ha 30 a 95 ca

**DIT QUE** cet acte permet de sécuriser juridiquement les conditions d'accès à la propriété de Mr Jean Claude GANCARZ, qui ne faisait l'objet d'aucun acte conventionnel.

**PROPOSE** de désigner la SCP Janer notaire de cette affaire.

**DEMANDE** à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, par 54 voix POUR et 1 ABSTENTION,**

**PRECISE** que Jean-Christophe JANER n'a pas pris part au vote, ni à l'examen de ce point.

**ACCEPTE** constituer une servitude de passage, telle que présentée précédemment. Les frais d'acte seront à la charge de la Communauté de Communes.

**DESIGNE** la SCP Janer notaire de cette affaire.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Président ou à Monsieur le premier vice-président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 17 février 2023.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.

